Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE09CM111225-DE

Affaire n° 9 à l'ordre du jour Année 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

* * *

VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au profit de l'association Souffles d'espoir contre le cancer

Rapporteur : Christine MASSART

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif dinannais, la ville de Dinan attribue, chaque année, des subventions aux associations lors du vote du budget primitif. Ces aides financières viennent accompagner le fonctionnement global des structures ainsi que la mise en œuvre de projets contribuant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Les demandes de subvention font l'objet d'un examen en commission municipale thématique, conformément aux critères définis dans le Guide d'attribution des subventions adopté en juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE09CM111225-DE

Ce guide prévoit que « les demandes de soutien, à caractère exceptionnel, qui arriveraient en dehors de la période de dépôt et qui seraient dûment justifiées, pourront faire l'objet d'un traitement et d'une approbation par le Conseil municipal en cours d'année. »

L'association dinannaise Souffles d'espoir contre le cancer, qui œuvre depuis 15 ans pour collecter des dons au profit du Centre Eugène Marquis de Rennes, organise chaque année le Salon international des collectionneurs de Vélo. Depuis 2023, cet évènement se tient à Dinan et rassemble des collectionneurs venus de toute la France ainsi que de plusieurs pays européens. Sur deux jours, il réunit une quarantaine d'écrivains et collectionneurs et attire plus de 3 000 visiteurs autour de vélos d'époque, maillots historiques ou encore objets emblématiques.

La 6ème édition s'est déroulée les 15 et 16 novembre 2025. Une première demande de subvention, déposée dans le cadre de la campagne annuelle, a reçu un avis favorable permettant l'attribution d'une aide financière de 500 € ainsi qu'un soutien matériel (mise à disposition d'une salle et de matériel).

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement et de l'engagement de l'association au profit du Centre Eugène Marquis, la ville de Dinan souhaite apporter une aide complémentaire exceptionnelle de 560 € destinée à soutenir l'ensemble des frais d'organisation et à permettre la modernisation et l'évolution du Salon international des collectionneurs de vélos.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville pour l'année 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 24 novembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 560 € à l'association Souffles d'espoir contre le cancer,

  La dépense en résultant sera inscrite au budget principal 2025, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 65748.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

